



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 17 août 2026 à 19h à l'Hôtel de Ville au 65, route 338, Les Coteaux.

Demande de dérogation mineure numéro DM-301 :

- Adresse : 100, rue Delisle
- Lot 6 708 901 du cadastre du Québec

Nature et effets :

1. Permettre une cour anglaise située en cour avant du bâtiment principal en contravention à l'article 6.1 du règlement de zonage 317

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21 juillet deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Directrice générale